

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
24 octobre 2017
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la situation à Abyei**Rectificatif****Page 5**

Après le paragraphe 19, *insérer* un nouveau paragraphe ainsi libellé :

19 *bis*. Dans un communiqué du 24 octobre 2012, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a estimé que la proposition faite le 21 septembre 2012 par le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine concernant le statut définitif de la zone d'Abyei, qui prévoyait l'organisation d'un référendum, offrait une solution juste, équitable et réalisable au différend opposant les deux pays. Le Gouvernement soudanais a quant à lui continué de s'opposer à la proposition, essentiellement en raison des critères de participation au référendum qu'elle fixait, les résidents temporaires tels que les pasteurs nomades misseriya n'étant pas autorisés à participer au scrutin. Cette impasse persistante a poussé les Ngok Dinka à organiser un référendum unilatéral en octobre 2013, à l'issue duquel l'écrasante majorité des électeurs a choisi le rattachement au Soudan du Sud. Cependant, le Président Salva Kiir n'a pas entériné ce résultat, affirmant que le Soudan du Sud ne reconnaissait la validité d'aucun référendum unilatéral. Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a continué de demander aux présidents de reprendre les débats concernant le statut définitif d'Abyei mais n'a pas imposé sa décision du 24 octobre 2012.

2. Paragraphe 20, première phrase

Au lieu de 4 316, il convient de lire 4 529.

